

Bretagne. Le tourisme fluvial s'enracine

OF Publié le 22/04/2019 à 16h28



Au cours de la saison 2018, 3 480 parcours de bateaux ont été dénombrés sur les voies navigables en Bretagne. |

Une étude montre un regain d'intérêt pour les voies navigables bretonnes qui sont appréciées autant par les randonneurs que par les plaisanciers. Même si ces derniers souhaitent pouvoir bénéficier de meilleurs équipements.

Regain d'intérêt

Alors qu'il stagnait depuis une dizaine d'années, le tourisme fluvial connaît une « **légère reprise** ». C'est ce qu'observe le Comité régional du tourisme (CRT) qui a publié, fin mars, une étude sur la fréquentation des canaux (« [Les plaisanciers des canaux de Bretagne et Loire-Atlantique](#) »). Le CRT attribue ce regain d'intérêt à « **l'adaptation de l'offre de location à l'évolution de la demande, notamment pour les courts séjours en début et en fin de saison** ». Le besoin de se « **déconnecter** » et de ralentir son rythme de vie expliquerait aussi ce retour vers les canaux.

Pas seulement en bateau.

Les randonneurs apprécient aussi le calme (et le relief) apaisant des chemins de halage. Les voies d'eau représentent « **plusieurs centaines de kilomètres de balades et de randonnées** », souligne le CRT, qui estime que « **le domaine fluvial doit être offert à un public le plus large possible (piétons, cyclistes, équestres, navigants, pêcheurs, chasseurs...)** ». Il affirme d'ailleurs que « **la randonnée terrestre n'y trouve son compte que lorsque le parcours amène à la rencontre de bateaux** ».

Neuf jours sur quinze

Si la durée moyenne du séjour des plaisanciers est de quinze jours, ces derniers n'en passent que neuf à naviguer. Les vacanciers des canaux, qui sont, en moyenne, 3,8 par bateau, aiment visiter les sites qu'ils traversent et profiter des opportunités qui se présentent. Location de bateau, restauration, alimentation, hébergement, visites, activités de loisirs, souvenirs, carburant : le tourisme fluvial « **génère 7,3 millions d'euros de retombées économiques** », par an, calcule le CRT.

19 km par jour

Au cours de la saison 2018, 3 480 parcours de bateaux ont été dénombrés sur les voies navigables. Illustration parlante de ce que les professionnels du secteur appellent « **slow tourisme** » : les plaisanciers ne font, en moyenne,

que 19 km par jour (150 km au total). 62 % naviguent sur le canal de Nantes à Brest (où les bateaux de location sont majoritaires) ; 22 % sur le canal d'Ille et Rance et 12 % sur la Vilaine.

Un tiers d'étrangers

Un tiers des équipages viennent de pays étrangers, plus particulièrement du Royaume-Uni et d'Allemagne, alors que les ressortissants étrangers ne représentent que 17 % de l'ensemble des touristes en Bretagne. Toutefois, la population qui sillonne les voies navigables est, avant tout, locale : parmi les Français, deux plaisanciers sur trois habitent la Bretagne ou les Pays de la Loire.

Équipements insuffisants

L'étude montre que les plaisanciers apprécient l'accueil aux écluses et la cohabitation avec les autres usagers. En revanche, ils déplorent l'insuffisance de la qualité de certains aménagements, des points de ravitaillement, poubelles, points d'eau et d'électricité. La stratégie adoptée, en juin 2018, par le Conseil régional, vise à y remédier. Elle prévoit, notamment, « **d'engager une montée en gamme des prestations** », de « **poursuivre l'aménagement en équipement de service : bancs, tables, eau, électricité, sanitaires** » et de « **favoriser l'installation d'activités liées à la navigation (location, réparation) et à la randonnée (location de vélos, hébergement)** ».

Préserver l'environnement

Parmi les priorités, il y a aussi « **la mise en œuvre de pratiques durables respectueuses de l'environnement et de la préservation du patrimoine bâti** », insiste Anne Gallo, vice-présidente du conseil régional chargée du tourisme. Elle rappelle que « **la stratégie régionale prévoit un programme d'aménagement des ouvrages pour restaurer les continuités écologiques ou encore la mise en œuvre d'un plan de prévention et de gestion des déchets** ».

Réglementation incohérente

Il y aurait un moyen simple de faciliter la navigation sur les voies fluviales, suggère Maurice Nicolazic, président de l'Association bretonne de plaisance fluviale : harmoniser la réglementation des permis de navigation. « **Les plaisanciers qui ont le permis mer n'ont pas le droit de naviguer sur le domaine fluvial, alors que ceux qui louent un bateau peuvent naviguer sans aucun permis** », observe-t-il. « **J'ai signalé cette incohérence au ministère des Transports, mais je n'ai jamais eu de réponse.** »

Des escales labellisées

Président d'Escales fluviales en Bretagne (qui regroupe plaisanciers, collectivités et professionnels), Didier Cadou croit beaucoup au potentiel touristique du réseau fluvial breton. Des escales vont progressivement être labellisées, annonce l'élu de Hédé (Ille-et-Vilaine) « **pour que les plaisanciers, sachent ce qu'ils y trouveront** ». L'étape suivante sera de tracer des itinéraires thématiques. L'un, en bonne voie, reliera, de Josselin à La Roche-Bernard, les Petites cités de caractères du Morbihan.